

CORENC

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE

MAGAZINE

#57
SEPT 22

TRANSPORTS ET MOBILITÉS À CORENC

TOP DÉPART POUR LA RENTRÉE !

PAGE 7



5 SOLIDARITÉS

CAFÉ
INTERCOMMUNAL
POUR LES AIDANTS :
NOUVELLE SAISON

6 PORTRAIT

PARCOURS D'UN
ARTISTE CORENÇAIS,
PROFESSIONNEL DES EFFETS
SPÉCIAUX NUMÉRIQUES

8 TRAVAUX

RENOUVELLEMENT
DES RÉSEAUX
D'EAU

VILLE DE
CORENC



BONNE RENTRÉE 2022 !

Pour commencer, j'espère que vous avez passé un très bel été malgré la longue canicule. Comme traditionnellement, la période estivale a été mise à profit pour la réalisation de travaux dans notre commune.



JEAN-DAMIEN MERMILLOD-BLONDIN

Maire de Corenc
Conseiller métropolitain

Au niveau municipal, à l'école maternelle du Village, les deux salles de classe ont fait l'objet d'une totale réfection.

Un chantier important dans l'espace public a été lancé par Grenoble-Alpes Métropole, dès le 1^{er} août, avec le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur les avenues du Cèdre, des Acacias, Lieutenant Potié et les trois carrefours attenants à l'avenue du Cèdre.

Ces travaux sont nécessaires pour améliorer notablement le débit des réseaux d'eaux pluviales, pour séparer eaux usées et eaux pluviales et pour éviter les nombreuses casses du réseau d'eau potable que nous avons subies dans le passé.

Je déplore toutefois une communication tardive des services métropolitains à l'intention des riverains et de la municipalité.

La mairie s'efforce de pallier cette insuffisance de communication en donnant plus régulièrement des informations par

les divers canaux de diffusion (bulletin municipal, site internet et page Facebook) sans toutefois se substituer à l'information métropolitaine. Vous trouverez dans ce Corenc Magazine une première information qui sera complétée régulièrement.

Dans le contexte sanitaire avec lequel nous avons désormais appris à vivre (et même si notre vigilance ne doit pas s'amenuiser), la rentrée scolaire sera suivie de notre traditionnel forum des associations la matinée du samedi 3 septembre en salle Mure-Ravaud à partir de 9h. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour découvrir ou redécouvrir, l'éventail des activités associatives qui viennent rythmer notre quotidien !

Enfin, vous trouverez en dernière page de ce magazine, un "quizz urbanisme" pour démêler le faux du vrai !

Je vous souhaite, à toutes et tous, une très bonne rentrée !

INFOS PRATIQUES

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h
- Mardi : 14h-17h
- Mercredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Téléphone : 04 76 18 50 00
ou Courriel : lemaire@ville-corenc.fr

ÉCRIVAIN PUBLIC

Paule Gaudfrin reçoit sur rendez-vous, à la mairie au 04 76 18 50 00

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences de conciliation sont assurées en mairie. Les rendez-vous peuvent être pris selon 4 créneaux de 1 heure (14h30, 15h30, 16h30 et 17h30). Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'accueil de la mairie.

CORENC MAGAZINE

Disponible en mairie, au supermarché Utile de Corenc Village, chez le boulanger l'Amandine, le buraliste et le supermarché Vival de la place Boisfleury et la Cave de Corenc avenue du Grésivaudan.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 - **Gendarmerie** : 17
Police municipale : 04 76 18 50 10
Taxis banlieue : 04 76 54 17 18
Urgence santé : 15
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11
Médecins généralistes :
Bouthors Pascale : 06 12 73 16 00
Perrin Patrick : 04 76 41 91 10
Étienne Delphine, Dufour Anne-Laure,
Degoué Marine : 04 76 90 21 28
Pharmacie : 04 76 90 12 65
EDF urgences dépannages :
09 72 67 50 38

FUITE DE GAZ : QUE FAIRE ?

1. Ouvrez les fenêtres.
2. Fermez votre arrivée de gaz.
3. Évitez les flammes et les étincelles.
4. Ne touchez à aucun appareil électrique ni téléphone.
5. Sortez à l'extérieur de votre domicile pour contacter le n° Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).
6. Attendez l'arrivée du technicien

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FAIT SA RENTRÉE !

L'OFFRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale de Corenc, c'est plus de 17 000 romans, bandes dessinées, revues, albums, films et jeux de société, pour satisfaire tous les âges et tous les goûts !

Les abonnés peuvent également accéder gratuitement à la **Numothèque** (bibliothèque numérique de Grenoble-Alpes Métropole) : livres électroniques, vidéos à

la demande, musique et presse en ligne, plateformes d'autoformation, etc. Il suffit de demander aux bibliothécaires de vous y inscrire.

La consultation sur place est gratuite, mais pour emprunter les documents ou accéder aux collections numériques depuis chez vous, il est nécessaire de s'inscrire à la bibliothèque :

TARIFS D'ADHÉSION ANNUELLE

Mineurs	Étudiants	Adultes	Familles	Demandeurs d'emploi et minima sociaux	Groupes privés
Gratuit	Gratuit	12 €	16 €	Gratuit	32 €

LA RENTRÉE VOIT ÉGALEMENT LE RETOUR DE NOS ANIMATIONS RÉGULIÈRES



LES LECTURES D'ARCHIMÈDE

Un mercredi par mois, le hibou Archimède aide Shanti à choisir des histoires à raconter aux enfants, à partir de 4 ans.

Ce mois-ci, rendez-vous le mercredi 21 septembre de 10h à 11h pour des lectures sur le thème de la paix.

Des extraits de livres du mois sont disponibles en ligne avant chaque lecture, mis en voix par Shanti, Ariane et le personnel municipal.



Horaires d'ouverture :

- Mardi : 16h30 - 19h
- Mercredi : 10h - 12h et 14h - 17h30
- Vendredi : 16h - 19h
- Samedi : 10h - 13h

CLUB MANGA

Une fois par mois, les amateurs de séries et bandes dessinées japonaises peuvent se retrouver au club manga, animé par Ariane. En plus d'échanger sur leurs coups de cœur, les participants découvrent en avant-première les nouveaux achats de mangas de la bibliothèque, participent à la sélection du prix Mangawa et pratiquent les origamis et le dessin.

À partir de 9 ans.

Rendez-vous le vendredi 16 septembre, à partir de 17h30.



AGENDA

CAFÉ INTERCOMMUNAL POUR LES AIDANTS

- Redémarrage le vendredi 2 septembre de 14h à 15h30

Bibliothèque Mi-Plaine (Meylan).

FORUM DES ASSOCIATIONS

- Samedi 3 septembre de 9h à 13h

Salle Mure-Ravaud.

CLUB MANGA

- Vendredi 16 septembre à partir de 17h30

Bibliothèque municipale

LECTURES D'ARCHIMÈDE

- Mercredi 21 septembre de 10h à 11h

Bibliothèque municipale

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

- Samedi 17 et dimanche 18 septembre

BALADE PÉDESTRE DE L'ASSOCIATION LE CHEMIN DES ÉCOLIERS DE CORENC VILLAGE

- Samedi 24 septembre à partir de 15h



ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro du Corenc Magazine du mois de juillet-août 2022 dans l'article relatif à l'installation des pompes à chaleur (Corenc Magazine n°56 - page 8). En matière de nuisances sonores, les pompes à chaleur ne doivent pas excéder la limite de **3 dB** (décibels) la nuit (entre 22h et 7h) et non 36 dB.

COMMUNIQUÉ DE LA POSTE

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS : VOTRE FACTEUR EST PRÉCIEUX, PROTÉGEZ-LE !



En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien.

Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale. Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer

sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).

- Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- D'apposer (sur la base du volontariat) un autocollant fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.



RÉDUCTION DES DÉCHETS : DITES « OUI » À LA PUBLICITÉ IMPRIMÉE TOUT EN LIMITANT LE GASPILLAGE DU PAPIER

À partir du 1^{er} septembre 2022, il sera nécessaire d'apposer la mention « OUI PUB » sur votre boîte aux lettres pour continuer de recevoir des imprimés publicitaires non adressés.

Tout le monde connaît le « STOP PUB », cet autocollant fourni par Grenoble-Alpes Métropole à afficher sur les boîtes aux lettres pour demander l'arrêt de la distribution des publicités papiers. À partir du 1^{er} septembre, la démarche s'inverse. Il sera désormais interdit de distribuer des publicités non sollicitées (c'est-à-dire sans adresse) sauf si la mention « OUI PUB » est clairement affichée sur la boîte aux lettres. Le « OUI PUB » permet de choisir la publicité, et non de la subir. Il permet surtout de diminuer le gaspillage du papier. Les imprimés publicitaires pèsent très lourds dans nos poubelles : près de 30 kg par foyer et par an, soit près de 6000 tonnes de déchets par an, et ce, malgré la diffu-

sion de l'autocollant « STOP PUB » depuis plusieurs années. Le gâchis est d'autant plus important que 44% des Français jettent des publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention, au moins une fois par semaine.

Les autocollants OUI PUB sont disponibles :

- En libre-service aux accueils et mairies de la Métropole ;
- Sur demande en appelant le n° vert 0 800 500 027 ;
- Sur demande sur le site de la Métropole : rubrique démarches en ligne > Déchets > Demander des renseignements ou des documents sur les déchets > Les consignes de tri / une demande de documentation ou d'autocollant.



Pour plus d'informations : <https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr>

CARTE TATTOO ISÈRE : LE PLEIN D'ACTIVITÉS POUR LA RENTRÉE !

À compter de la rentrée scolaire 2022, le département de l'Isère, en partenariat avec la CAF de l'Isère, lance un nouveau dispositif : la carte Tattoo Isère. Cette nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisir destinée aux collégiens remplace le Pack'loisirs.

Plus simple, rapide et gratuite, elle donne accès à des réductions sur l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie et à des bons plans. Ce dispositif permettra aux collégiens isérois ayant souscrit gratuitement de bénéficier de 60€ pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques. Ce montant sera bonifié de 45€ par la CAF de l'Isère pour les activités culturelles et artistiques des familles dont le quotient familial est inférieur à 800€. Les dépenses en librairies seront également possibles dans la limite de 10€ par an. Des bons plans seront également proposés toute l'année par les partenaires affiliés.



Toutes les informations relatives au dispositif sont accessibles sur : www.isere.fr

SOLIDARITÉS

UNE NOUVELLE SAISON POUR LE CAFÉ DES AIDANTS

En partenariat avec le conseil départemental de l'Isère et l'Association Française des Aidants, le Café des aidants des CCAS des communes de Meylan, Corenc et La Tronche redémarre le VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022.

Les cafés des aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, destinés à tous les aidants bénévoles, quels que soient l'âge et la pathologie de leurs proches.

Le Café des aidants intercommunal est coanimé par une psychologue et un travailleur social de l'une des trois communes. Il se déroule **une fois par mois, de 14h à 15h30, à la bibliothèque Mi-Plaine, située au 14 rue des Aiguinards à Meylan.**

Pour plus de précisions sur ces rencontres, vous pouvez prendre contact avec M. Fabien DORETTI, directeur du CCAS de Corenc, par téléphone au 04 76 18 50 08 ou par courriel à l'adresse suivante : fabien.doretti@ville-corenc.fr

La nouveauté cette saison, c'est la possibilité pour l'aidant, sur réservation, d'être accompagné par la personne aidée. Sur place, la prise en charge de la personne aidée est assurée par un service d'aide à domicile qualifié qui propose des activités de stimulation et des soins de nursing en cas de besoin. Autour de vous, vous connaissez certainement des aidants qui ont besoin d'être écoutés, accompagnés, aidés, n'hésitez donc pas à leur communiquer cette information !



Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Corenc / Meylan / La Tronche



Café des aidants*
et des aidés*

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

*Vous pouvez venir accompagné de la personne aidée (Inscription auprès du CCAS de Meylan)
Animé par des professionnels, le Café des aidants est un temps convivial d'échange et d'information en libre d'accès.



MATTHIEU PRESTI JUCHAT

ARRÊT SUR IMAGE SUR LE PARCOURS D'UN ARTISTE CORENÇAIS BASÉ AU CANADA

Né à Grenoble en 1988, Matthieu PRESTI JUCHAT est arrivé à l'âge de 4 ans dans la commune de Corenc où il a passé sa scolarité à l'école maternelle et primaire de Corenc Village. Puis, il a intégré le collège du Rondeau-Montfleury avant de passer son Baccalauréat au lycée Philippine-Duchesne (ITEC Boisfleury).

Son parcours dans l'univers cinématographique et les effets spéciaux a débuté à l'école Ariès (aujourd'hui devenue l'École BRASSART à Saint-Martin-d'Hères) où il a effectué trois années d'étude. Il a aussi, en parallèle, obtenu un BEP dans le domaine de l'agriculture. Mais c'est bien vers les métiers de l'image numérique que son parcours professionnel le mènera.

Son diplôme en poche, Matthieu PRESTI JUCHAT débute sa profession à Lyon dans l'univers de la conception infographique. Seulement un mois après cette première expérience, il est contacté par la Buf Compagnie située à Paris (Société française d'effets spéciaux, spécialisée dans la synthèse d'image pour le cinéma, la publicité et les clips vidéo). Matthieu saisit cette opportunité et se rend dans la capitale sans véritable pied-à-terre. Petite anecdote : son embauche s'est décidée en trois jours !

Grâce à son activité dans ce studio parisien au rayonnement international, il a pu développer des compétences très diverses dans la réalisation d'effets numériques (modélisation, texturisation, animations, éclairage, etc.). À cette occasion, il a pu travailler sur plusieurs projets cinématographiques incluant des effets numériques tels que « *L'Odysée de Pi* » (de Ang Lee, 2012) qui a d'ailleurs remporté l'Oscar des meilleurs effets visuels (*Academy Award for Best Visual Effects*). Fort de cette expérience, Matthieu PRESTI JUCHAT s'est ensuite tourné vers le domaine de la publicité dans différents studios parisiens où il s'est spécialisé en tant qu'artiste FX (ou « FX Artist ») : sa fonction est de créer et d'intégrer des effets visuels, image par image dans un long métrage, une publicité ou un clip vidéo.



* Le film « Dune », pour lequel Matthieu PRESTI JUCHAT a supervisé les effets spéciaux, a reçu de belles distinctions en 2022. Les récompenses, de gauche à droite : le BAFTA (British Academy Film Award), l'Oscar des meilleurs effets visuels et le VES Awards (Visual Effects Society Award). Matthieu PRESTI JUCHAT est à gauche sur la photo.

Après une année dédiée à la publicité, Matthieu avait pour ambition de travailler à nouveau pour le septième art. Il a alors intégré l'antenne canadienne du studio Framstore CFC (Computer Film Company) à Montréal où il est devenu chef d'équipe. Il a ainsi supervisé les rendus techniques et artistiques pour une vingtaine de films tels que « *Blade Runner 2049* » qui a remporté l'Oscar des meilleurs effets visuels.

Il a continué d'exercer son métier au Canada au sein du studio Double Négative (DNEG) en tant que superviseur des effets numériques dans des « superproductions » de science-fiction comme « *Star Wars* », « *Tenet* », « *Interstellar* » ou encore « *Dune* » qui a remporté l'Oscar des meilleurs effets visuels*. Son parcours professionnel au Québec lui a notamment permis d'accéder à la nationalité canadienne à l'issue d'un examen pointu.

Liste (non exhaustive) des films sur lesquels il a travaillé :

- **Star Wars : Obi Wan Kenobi**
(épisode de série)
- **Artemis Fowl**
(Réalisateur : Kenneth Branagh)
- **Dumbo** (Réalisateur : Tim Burton)
- **Mowgli** (Réalisateur : Andy Serkis)
- **Paddington 2** (Réalisateur : Paul King)
- **Alien : Covenant**
(Réalisateur : Ridley Scott)
- **King Arthur : Legend of the Sword**
(Réalisateur : Guy Ritchie)
- **Fantastic Beasts and Where to Find Them** (Réalisateur : David Yates)
- **Dracula Untold**
(Réalisateur : Gary Shore).
- **Life Of Pi** (Réalisateur : Ang Lee).

À l'occasion d'une conférence à Turin au mois d'octobre, il sera en visite à Corenc.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS : DU NOUVEAU POUR LA RENTRÉE 2022

DÉPLACEZ-VOUS AUTREMENT AVEC « DOTT » : TROTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE SERVICE

Corenc fait partie des communes de l'agglomération proposant un service de micromobilités. Celles-ci sont particulièrement utiles pour parcourir ce que l'on appelle le « dernier kilomètre », c'est-à-dire le tronçon de route reliant un arrêt de transport public à une destination (ex. : lieu de travail, école, etc.). Ce dispositif, impulsé par Grenoble-Alpes Métropole et mis en œuvre en collaboration étroite

avec les services et les élus de Corenc, s'inscrit dans une volonté communale de limiter l'utilisation de la voiture individuelle sur des trajets courts. L'entreprise DOTT propose ainsi, depuis le mois de juin sur le territoire communal, la mise en libre service de trottinettes et vélos à assistance électrique, accessibles sur divers emplacements et identifiables au moyen d'une application sur smartphone.

Pour plus de renseignements et connaître les tarifs, consultez le site dédié : <https://ridedott.com/fr/roulez-avec-nous/grenoble>



AUTOSTOP REZO POUCE : « QUAND JE VEUX, OÙ JE VEUX ! »

Le service d'autostop Rezo Pouce est implanté à Corenc et dans plusieurs communes du Parc Naturel Régional de Chartreuse et de la vallée du Grésivaudan. Trois points d'arrêts Rezo Pouce sont installés à Corenc :

- Au niveau du parking en contrebas de la mairie, avenue de la Condamine.
- À Corenc Village, dans les deux sens (à proximité de la place André-Moch).
- Au niveau du chemin Saint-Bruno en direction de Corenc Village.

Retrouvez le plan des points d'arrêts d'autostop sur le site dédié : www.rezopouce.fr



Les lignes « **PROXIMO** » 16 et 13 et « **FLEXO** » 41 et 62 fonctionnent en semaine en services réguliers aux heures de pointe. En heures creuses,

les lignes « **FLEXO** » nécessitent une réservation préalable, via l'application du réseau TAG « **MaResa** » ou par téléphone au 04 38 70 38 70 (7 j/7, 24h/24h), jusqu'à 2h avant votre déplacement.

Organisation du transport scolaire à la rentrée :

La desserte des établissements scolaires est assurée par des lignes régulières ou par les dessertes scolaires « **SACADO** » 131, 132 et 251 (haut de Corenc)

Organisation du transport au Collège Jules-Flandrin et au Lycée du Grésivaudan Meylan (LGM)

- **FLEXO 41** : la ligne reste inchangée pour les déplacements des collégiens habitants Corenc-le-Haut. **Nouveau** : à partir du 1^{er} janvier 2023, un service supplémentaire sera mis en place dès 6h30 à l'arrêt Grand Sablon en direction de Corenc Village.
- **FLEXO 62** : les horaires de la ligne FLEXO 62 sont



LES TRANSPORTS PUBLICS : QUELLES ÉVOLUTIONS À LA RENTRÉE ?

limités à l'arrêt « Notre-Dame-Musée » et seront réajustés en complémentarité de l'offre scolaire.

- **SACADO 131** : le matin, au départ de l'arrêt « Hameau de Vence » à 7h27, puis 8h29 pour desservir le lycée du Grésivaudan à 8h et au collège Jules-Flandrin à 9h. Dans le sens des retours, cette ligne SACADO part du collège Jules-Flandrin à 12h10 le mercredi, et 15h35 et 16h35 les autres jours de la semaine. Même itinéraire que le matin.
 - **SACADO 132** : départ le matin à l'arrêt « Hameau de Vence » à 7h27, un passage pour arriver à 8h au lycée du Grésivaudan. Dans le sens des retours, cette ligne part du lycée du Grésivaudan à 12h10 le mercredi et 15h30 et 16h30 les autres jours de la semaine. Même itinéraire que le matin.
 - **SACADO 251** : la ligne reste inchangée pour les collégiens habitants Corenc-le-Haut au niveau du chemin de Battonnière.
- Attention : pour Corenc-le-Haut, les retours du soir et du mercredi midi ne sont plus assurés par la ligne FLEXO 62 mais par les lignes **SACADO 131** et **SACADO 132** (itinéraire plus direct et identique à celui du matin).

Consultez les nouveaux horaires des lignes SACADO 131 et 132 sur : www.tag.fr. Pour toutes informations complémentaires relatives aux lignes, horaires, réservations, plans et itinéraires actualisés, consultez le site du réseau TAG : www.tag.fr

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX HUMIDES :

AVENUES DU CÈDRE, DES ACACIAS,
DU LIEUTENANT POTIÉ ET DE L'EYGALA

Grenoble-Alpes Métropole poursuit sur le flanc de Chartreuse de nombreux travaux de renouvellement des réseaux d'eaux et d'assainissement.

Pour la commune de Corenc, à cheval sur les années 2021 et 2022, la reprise complète du dessous et du dessus des voiries a été effectuée en collaboration avec la commune de La Tronche sur le Chemin des Résistants pour une durée de 8 mois. Un autre gros chantier a consisté à reprendre, au premier semestre 2022, les réseaux sur le carrefour Grésivaudan/Ayguinards, suivi d'une remontée jusqu'à l'avenue de l'Eygala, d'une durée de 6 mois.

Un chantier, encore plus important et envisagé depuis longtemps, a été décidé selon les mêmes objectifs sur l'avenue du Cèdre dans sa totalité, ainsi que sur les avenues Lieutenant Potié et des Acacias, y compris le carrefour correspondant. Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage de Grenoble-Alpes Métropole. Le calendrier prévisionnel prévoit cinq phases sur une durée d'environ 14 mois.

- La 1^{re} phase concerne le carrefour bas sur l'avenue du Grésivaudan et le début de la remontée de l'avenue du Cèdre. Elle a démarré début août. La raison de ces travaux dans ce secteur en août est liée à l'utilisation beaucoup moins importante de l'avenue du Grésivaudan afin de protéger au maximum les déplacements dès la rentrée de septembre.
- La 2^e phase poursuit vers le haut jusqu'au carrefour avenues Lieutenant Potié-Acacias-Pampres.
- La 3^e phase part de ce même carrefour pour remonter jusqu'à l'avenue de l'Eygala.
- La 4^e phase concerne l'avenue des Acacias.
- La 5^e phase du chantier se terminera avec l'avenue Lieutenant Potié.



Phase 1 des travaux : avenue du Cèdre.

Ces travaux réalisés par la même entreprise concernent l'eau potable, les eaux usées et pluviales. Il y aura en plus le revêtement à réaliser qui n'est pas à ce jour totalement déterminé.

Une information a été fournie aux habitants par les services métropolitains, à la fois pour leurs besoins d'entrées et de sorties de leurs propriétés, et pour des raisons de branchement de leurs propres réseaux.

Pour la circulation routière et piétonne, l'information est donnée par Grenoble-Alpes Métropole et son entreprise, essentiellement sous la forme de panneaux indicateurs. Elle sera complétée par les services communaux en liaison avec la Métropole au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autant que d'autres travaux sont en cours sur la route de Chartreuse et éventuellement les communes adjacentes.

Le chantier va donc perturber la circulation routière et piétonne ainsi que la collecte des ordures ménagères sur ces voiries. Des points de collecte fixes seront installés le temps des travaux (communication à venir de Grenoble-Alpes Métropole). Les circulations piétonne et routière seront maintenues par alternat sur l'avenue du Cèdre pendant la durée du chantier. Des déviations et alternats seront mis en place sur les avenues adjacentes Acacias et Lieutenant Potié.

Les lignes de bus (MTag), les transports scolaires réguliers et les transports régionaux seront maintenus durant le chantier. Certains arrêts seront ponctuellement déplacés sur l'avenue principale. Une signalisation provisoire de chantier est mise en place par l'entreprise pour assurer la sécurité. Celle-ci doit être impérativement respectée et par conséquent non déplacée.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Paroisse
St Mathieu
du St-Eyzard

Journées du patrimoine

CORENC VILLAGE

L'église St Pierre St Paul sera ouverte

samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022

de 14h à 17h

Visites guidées et libres



Les peintures de
Jules Flandrin

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'église Saint-Pierre-Saint-Paul sera ouverte au public, de 14h à 17h. Venez découvrir, au travers de visites guidées ou libres, les peintures de Jules Flandrin.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS : C'EST REPARTI POUR UNE ANNÉE !

Comme chaque année, la Bibliothèque Pour Tous de Corenc est restée ouverte tout l'été grâce à l'engagement de ses bénévoles qui se sont relayées pour assurer les permanences les samedis de 10h à 12h. Et les lecteurs, petits et grands, ont apprécié car ils étaient au rendez-vous pour faire le plein de livres pendant les vacances scolaires.

Dès le 1^{er} septembre, la BPT reprend ses horaires d'ouverture habituels : le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h, le samedi de 10h à 12h. Le traditionnel **goûter portes ouvertes aura lieu le vendredi 9 septembre à partir de 16h30**. Tous les

Corençais sont invités à venir découvrir la bibliothèque associative du village s'ils ne la connaissent pas, à prendre ou renouveler leur abonnement, ou juste partager un morceau de gâteau, un jus de fruit et quelques sourires.

Si vous souhaitez les rencontrer, nos bénévoles seront également présentes le samedi 3 septembre de 9h à 13h lors du Forum des associations de Corenc.

Nous voilà donc reparties pour une année de lecture et d'animations que nous espérons partager avec vous. Le programme est en cours de construction mais prévoyez déjà de belles surprises !



LE CLUB D'ORTHOGRAPHE ORGANISE LA 6^E ÉDITION DE LA DICTÉE DE CORENC

Après deux années d'interruption dues à l'épidémie du Covid-19, la traditionnelle « Dictée de Corenc » revient en scène !
Rendez-vous le samedi 15 octobre 2022 à 14h au Collège Jules-Flandrin.

JUDO CLUB

Avec la rentrée c'est aussi la reprise des entraînements de **judo** et de **self-défense**. Les inscriptions peuvent se faire au forum des associations du samedi 3 septembre, ou lors des cours selon le nombre de places restantes. Les débutants sont invités à venir faire deux séances d'essai pour valider leur inscription. Plus d'infos horaires, tarifs... sur notre site www.judoclubcorenc.sitew.com ou par mail pour échanger avec l'enseignante : judoclubcorenc@gmail.com



STAGES MULTISPORTS

Pour le plus grand bonheur des enfants et de Carine, les stages multisports ont pu reprendre dans la salle Mure-Ravaud (maintenant climatisée !). De belles découvertes sportives et amicales pour une quinzaine d'enfants à chaque fois. De nouvelles dates seront proposées lors des prochaines vacances scolaires.



ASSOCIATION LE CHEMIN DES ECOLIERS DE CORENC VILLAGE

L'association des parents d'élèves « Le Chemin des Écoliers de Corenc Village » (ACECV) a le grand plaisir de vous annoncer ses deux nouveaux projets de la rentrée.

Des cours de danse auront lieu toute l'année, en partenariat avec la compagnie e-Motions, dans la salle Fernand-Boucher aux horaires suivants :

Le mardi soir :

- 17h30-18h30 : cours de jazz pour les 9-10 ans (CM1-CM2) ;
- 18h30-19h30 : cours de modern'jazz pour les adultes.

Le jeudi soir :

- 16h45-17h30 : cours d'éveil corporel pour les 4-5 ans (MS-GS) ;
- 17h30-18h15 : cours d'initiation de danse pour les 6-7-8 ans (CP-CE1-CE2).

La première édition de la balade pédestre et ludique de Corenc Village aura lieu le samedi 24 septembre à partir de 15h. Cette balade animée sera suivie d'une soirée jeux et d'un repas partagé au plateau sportif, avec buvette.

Pour plus de précisions, nous serons au forum des associations le 3 septembre, ou vous pouvez nous contacter à l'adresse : assochemincorenc@gmail.com. Au plaisir de vous retrouver nombreux à ces événements conviviaux.

1^{ÈRE} BALADE PÉDESTRE ET LUDIQUE DE CORENC VILLAGE

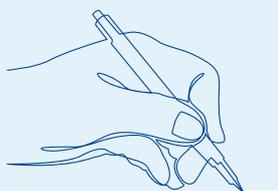
Samedi 24 septembre à 15h
Inscription et départ du plateau sportif

En famille, entre amis, avec vos voisins, découvrez ou (re)découvrez Corenc Village, son histoire, son patrimoine.
(parcours animés sur 4 km, durée environ 3h)

Jeux et repas partagé en fin de journée au plateau
Buvette au profit des écoles

kid-friendly Je viens avec des chaussures adaptées à la marche, un chapeau, de l'eau et un porte bébé si nécessaire ! Goûter offert !

Évènement organisé par
l'Association du Chemin des écoliers et Les Amis de Corenc.



LE COIN DE L'ORTHO

Une faute courante :

« Tu m'invites ? Qu'est-ce que j'amène ? »
Erreur !

- Amener, c'est « faire venir » et ce ne peut être que quelqu'un.
 - Apporter, c'est « porter à » et ce ne peut être qu'un objet.
- « Tu m'invites ? J'apporte un gâteau et j'amène un ami ».

Même remarque pour « emmener » et « emporter » : « J'emporte peu de bagages mais j'emmène un copain ».



ÉCOLE DE MUSIQUE DE CORENC OUVERTURE DES INSCRIPTIONS



Inscriptions du 1^{er} au 12 septembre inclus, aux heures d'ouverture du secrétariat :

- Lundi et jeudi de 14h à 18h30 ;
- Mardi de 14h à 17h ;
- Mercredi de 13h30 à 15h30.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir toutes les informations nécessaires et retirer vos dossiers. Début des cours à partir du lundi 19 septembre 2022. **Bonne rentrée à tous !**

École de musique de Corenc

2 bis avenue Charles-de-Foucauld
38700 CORENC

Tél. : 04 76 90 39 52

ecoledemusiquecorenc@wanadoo.fr

www.ecoledemusiquecorenc.fr



LE GROUPE CORENC ENSEMBLE (majorité municipale)

DÉCISION ET ACTION : DÉNOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS À CORENC

La réglementation 3Ds du 21 février 2022 (Article 169) impose la numérotation des maisons et autres constructions grâce à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

À Corenc, la municipalité a initié la mise à jour de la dénomination des voies du secteur de La Providence qui ne répondaient pas à la normalisation.

En clarifiant les noms des voies, la commune assure une meilleure identification de l'ensemble des locaux d'habitation et d'activités à destination des services publics d'urgence, de secours et de fiscalité..., des fournisseurs d'énergie et de téléphonie, des livreurs et prestataires extérieurs, des données GPS...).

À partir du travail du service d'urbanisme, la maire a tenu une réunion publique d'information pour les habitants du secteur, le lundi 27 juin 2022 en salle Fernand-Boucher. Avec la participation des personnes présentes, cinq sous-ensembles du secteur ont été identifiés et des propositions de dénominations ont été faites.

Un calendrier de travail a pu être dressé dans le but de terminer cette action avant la fin de l'année en cours, en passant par une présentation avec délibération au prochain conseil municipal.

La prise d'arrêtés municipaux encadrera la numérotation des maisons et des immeubles. Ces mises à jour seront ensuite transmises à la Base d'Adresse Nationale (BAN) et aux services fiscaux.

Enfin, les habitants bénéficiaires devront procéder à cette mise à jour auprès de leurs prestataires de services.

Par extension, la mise à jour appliquée à La Providence sera poursuivie dans d'autres secteurs de la commune au cours du mandat.



Réunion publique du 27 juin 2022 organisée en salle Fernand-Boucher et animée par M. le Maire, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN et le responsable du service urbanisme.

Les élus du groupe Corenc Ensemble

Sur Facebook : www.facebook.com/corenc.ensemble

LE GROUPE CORENC AUTREMENT

QUAND LE MAIRE DE CORENC JOUE AU PROMOTEUR...

Par un courrier recommandé envoyé cet été, le maire annonce aux propriétaires des parcelles comprises entre les avenues Beauregard, Condamine et l'allée des Séquoias, que la commune envisage le remembrement du secteur et étudie les conditions d'une acquisition amiable de leur terrain.

Ce projet de remembrement viendrait s'ajouter au projet Trignat/Balthazar avenue du Cèdre, au projet sur le terrain municipal de l'ex-piscine pour lequel la commune a acquis une parcelle supplémentaire de 400 m² ainsi qu'aux projets privés envisagés sur les avenues de la Condamine et de l'Eygala.

Ainsi, c'est tout le quartier situé sous la mairie, du Charmeyran à Beauregard, qui serait réaménagé. Quelles constructions seront autorisées ? Quels équipements publics seront décidés ? Avec quels moyens seront-ils réalisés ? Après les nombreux projets de promoteurs autorisés depuis 2016, le long de l'avenue du Grésivaudan et sur le quartier du Bachais, nous nous interrogeons sur ceux imaginés par le maire et un «quarteron» d'ad-joints pour le site emblématique de la Condamine.

Trop longtemps, Corenc a donné carte blanche aux promoteurs, provoquant hier le mitage des coteaux, aujourd'hui la bétonisation de la plaine. Nous voulons connaître les motifs et examiner

l'intérêt collectif de cette opération d'acquisition foncière confiée à l'Etablissement Public Foncier Local – EPFL Dauphiné – sans avis ni mandat du conseil municipal. Après les études urbaines sollicitées en 2020 et 2021, réalisées par l'Agence Urbaine de l'Agglomération Grenoble, qui n'ont fait l'objet d'aucune restitution ni explication publique, nous nous demandons si la commune saura – ENFIN – organiser la concertation qui s'impose.



Retrouvez-nous sur le site corencautrement.fr

Et écrivez-nous à corencautrement@laposte.net

UN QUIZZ POUR DÉMÊLER LE FAUX DU VRAI !



Beaucoup de questions se posent sur le sujet de l'urbanisme, beaucoup de choses sont dites, beaucoup d'informations circulent, beaucoup de désinformation aussi !

Nous vous proposons ce petit test pour évaluer votre culture urbanistique d'une part, et également mettre fin aux fausses informations que vous entendez ou que vous lisez parfois d'autre part.

Questions

①

Les règles d'urbanisme, c'est-à-dire notamment l'autorisation de construire des immeubles à Corenc, sont fixées par la mairie.

VRAI ou FAUX ?

②

Les permis de construire sont-ils accordés par **Grenoble-Alpes Métropole, l'État** ou la **commune** ?

③

Corenc est dans l'obligation de construire des logements collectifs.

VRAI ou FAUX ?

④

La mairie achète des terrains aux particuliers pour construire des immeubles.

VRAI ou FAUX ?

⑤

La situation à Montfleury, qui voit des immeubles se construire, est irréversible.

VRAI ou FAUX ?



Pour toutes questions relatives à l'urbanisme à Corenc, vous pouvez nous écrire : lemaire@ville-corenc.fr

Réponses

- ① FAUX.** Les règles d'urbanisme, c'est-à-dire le droit ou non de construire des immeubles, sont de la compétence, depuis 2015, de Grenoble-Alpes Métropole qui a établi un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Celui-ci est applicable depuis le 20 janvier 2020.
- ② La commune.** Les permis de construire sont accordés par la commune qui est obligée de respecter les règles d'urbanisme définies dans le PLUi. Si un promoteur les respecte, la commune peut accorder le permis de construire. À défaut, le Tribunal Administratif peut annuler le refus communal.
- ③ VRAI.** La commune est dans l'obligation de construire des logements collectifs conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain). Ainsi, Corenc doit atteindre 25% de logements sociaux, non seulement sur les nouvelles constructions mais sur l'ensemble des habitations collectives disponibles sur son territoire. Son retard inévitable sur le plan mathématique lui vaut des pénalités financières.
- ④ FAUX.** La mairie propose parfois à des particuliers de vendre leur terrain, non pas à un promoteur, mais à l'Établissement Public Local Foncier du Dauphiné (EPFL). Il s'agit d'un organisme de portage qui permet ensuite à la mairie d'éviter la réalisation d'importantes opérations immobilières par des promoteurs.
- ⑤ FAUX.** La situation à Montfleury n'est pas irréversible. Depuis 2020, la majorité municipale met tout en œuvre pour obtenir une modification du PLUi afin de rationaliser les constructions dans ce secteur.